

Association des usagers de l'eau du Pays de Fayence
Mas de Tassy 83440 Tourrettes

Le 06/01/2023

à

Communauté de communes du Pays
de Fayence

Mas de TASSY RD19

83440 Tourrettes

Monsieur le Président,

Lors du Conseil d'exploitation du 5 décembre, Monsieur Eric Martel a informé l'assemblée qu'il avait rendez-vous avec le canal de Provence et la chambre d'agriculture afin de porter le projet de prise d'eau d'irrigation dans le lac de Saint Cassien pour les agriculteurs du Pays de Fayence.

La consommation des agriculteurs du Pays de Fayence représente moins de 10% de la consommation totale du Pays de Fayence.

La PFAUE considère qu'il faut aujourd'hui planifier à l'horizon 2050. Les conséquences du changement climatique dans le pays de Fayence sont difficilement quantifiables mais il est clair que la source d'approvisionnement qu'est la Siagnole ne sera pas suffisante et n'apporte pas la sécurité indispensable. D'après le site de la communauté de communes

« 16,6 millions de m³ d'eau sont dédiés à l'alimentation des villes du 06, via les ouvrages du SICASIL (Syndicat de l'eau potable du grand bassin cannois). **La même quantité d'eau est à la disposition de la Société du Canal de Provence (SCP) pour répondre aux besoins en eau potable, industrielle et agricole de l'Est varois** »

[Lac de Saint-Cassien – Site officiel de la Communauté de Communes du Pays de Fayence \(cc-paysdefayence.fr\)](http://paysdefayence.fr)

Le lac de Saint Cassien constitue donc une ressource importante qui peut pallier une réduction de débit de la Siagnole.

La PFAUE considère par conséquent que la négociation avec la Société du Canal de Provence ne doit pas se limiter à l'approvisionnement des agriculteurs mais doit prévoir l'approvisionnement d'au moins la moitié de la population du Pays de Fayence. Il serait illusoire de penser qu'une réduction de la dépendance à la

Siagnole de 10% permettra d'abolir le risque de pénurie d'eau dans le Pays de Fayence. Le calibrage de la canalisation doit prendre en compte les agriculteurs et une partie importante de la population du Pays de Fayence.

Nous sommes bien conscients que la situation de sécheresse rencontrée l'année écoulée pose avec acuité les questions de sobriété et de partage entre les différents préleveurs et nous souhaitons que la CLE de la Siagne aboutisse à une position équilibrée.

Il est évident que l'approvisionnement de la population impliquera aussi la mise en place d'une station de potabilisation et éventuellement de stations de pompage. Tout cela représente des coûts importants mais il faut profiter de l'attention des élus et en particulier de la présidence de la région pour soumettre des projets ambitieux qui sécuriseront l'approvisionnement pour les prochaines 30 années.

Nous invitons d'urgence les élus du Pays de Fayence à approuver cette proposition et à poursuivre les négociations avec la Société du Canal de Provence.

Le conseil d'administration de notre association souhaiterait d'ailleurs bénéficier d'une réunion d'information spécifique sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le président de la PFAUE

Jean FLORIMOND.

Copie :

Messieurs les Maires des communes de la CCPF

Madame la présidente de la SCP

Madame la présidente de la Chambre d'Agriculture du VAR

Monsieur le président du SMIAGE

Monsieur le président le la CLE de la Siagne